

UES SFR 25 MAI 2021



## DIF ... DERNIERE LIGNE DROITE

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'assemblée nationale avait adopté, le 24 Octobre 2020, un amendement qui a modifié la date butoir du 31 décembre 2020 pour l'inscription des droits acquis au titre du DIF dans le compte personnel de formation CPF. Désormais, les salariés bénéficient d'un délai supplémentaire de six mois pour faire les démarches définitives.

[Comment récupérer le solde de votre DIF](#)

### Pourquoi:

- Le CPF (Compte Personnel de Formation) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. En 2015, votre CPF a remplacé votre DIF (Droit Individuel à la Formation).

- Les heures acquises au titre de votre DIF peuvent être utilisées pour financer votre projet de formation.

### Quand:

Vous devez saisir le solde de ces heures avant le **30 juin 2021** directement en ligne sur votre compte formation, sinon vous les perdrez.

### Comment:

Vous trouverez votre solde d'heures DIF soit :

- Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015.
- Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur.
- Sur votre dernier certificat de travail.

Pour que ces heures DIF soient reportées sur votre CPF, vous devez vous connecter sur l'espace [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Ces heures seront converties au taux de 15 € de l'heure (ce taux est fixé par décret). Ex : si vous n'avez jamais utilisé le dispositif => 120 heures DIF = 1800 €

Pour cela, il vous faudra :

- Saisir votre montant arrondi à l'unité supérieure
- Télécharger votre justificatif
- Enregistrer votre solde, celui-ci est automatiquement crédité sur votre compte en Euros.

**À noter : Conservez l'attestation, elle vous sera demandée comme justificatif.**

## Petit rappel utile :

### Comment trouver une formation :

Les formations éligibles sont inscrites sur des listes consultables dans votre espace personnel de formation, via le portail CPF ([www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)) et sont rattachées à un code CPF qui vous sera demandé dans votre demande de formation.

### Qui finance :

Dans la majorité des cas, c'est l'**OPCA** (organisme paritaire collecteur agréé) dont dépend l'entreprise, **qui assume la prise en charge financière du compte personnel de formation.**

Tous ensemble pour un syndicalisme constructif ouvert à tous et au service de tous les salariés !

Rejoignez l'équipe **CFTC**

**L'énergie syndicale** alternative, véritablement **à votre service !**



Pour être au plus près de l'actualité et recevoir l'information qui vous concerne, alors n'hésitez pas, téléchargez cette application innovante, simple d'utilisation, entièrement gratuite et strictement confidentielle.

**MAVIEPRO CFTC SFR**  
**AU SERVICE DE TOUS LES SALARIÉS**

# MAVIEPRO

L'application CFTC SFR qui répond à toutes les questions des salariés de SFR

Téléchargez « MaViePro » sur AppStore ou Google Play



Entrez votre adresse mail professionnelle



Accédez FAQ / Chat / Notifs



Appli gratuite  
Anonymat garanti

 **FAQ**

Une FAQ (foire aux questions) mise à jour régulièrement  
Vous pouvez tout savoir sur vos droits chez SFR (Télétravail, Astreinte, Rupture, Harcèlement...). Avec quelques mots clés dans la barre de recherche, MaViePro vous renvoie la réponse à toutes vos questions, de manière précise et complète.

 **CHAT**

Un chat avec des représentants CFTC  
Si la réponse dans la FAQ n'est pas satisfaisante, vous avez la possibilité d'entrer en conversation avec un de vos représentants CFTC sous forme écrite, l'échange pourra être oral, voire même physique.

 **NOTIFS**

L'information en direct  
L'actualité qui vous concerne, envoyée sous forme de notification, afin d'entretenir une relation régulière et instantanée avec vous.



**Vos contacts**

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tienda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE

www.cftcsfr.fr



Retrouvez également toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>.